

BROCHURE D'INFORMATION

LE SUIVI EN SANTÉ AU TRAVAIL DES ENFANTS DU SPECTACLE

MAI 2024

Le travail des
enfants est
strictement interdit
en France... à
quelques exceptions
près.



Ce document présente les modalités du suivi en santé au travail des enfants en France.

Son objectif est d'harmoniser les pratiques des professionnels de santé et d'accompagner les employeurs dans leur démarche de prévention des risques professionnels des jeunes artistes.



Thalie Santé
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION



THALIE SANTÉ & LE SUIVI EN SANTÉ AU TRAVAIL DES ENFANTS DU SPECTACLE

HISTORIQUE

Depuis 2009, Thalie Santé*, service de prévention et de santé au travail interentreprises, dispose d'un agrément pour le suivi de la santé au travail des mineurs de moins de 16 ans en Ile-de-France et d'une compétence pour la coordination du suivi sur le territoire français. Les équipes pluridisciplinaires de Thalie Santé ont aussi pour mission de conseiller et accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels de ces jeunes salariés.

Dès la fin des années 80, Thalie Santé engage des moyens humains pour accompagner ce public de jeunes travailleurs. Thalie Santé collabore avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pour élaborer les modalités d'un **suivi attentif de l'état de santé des enfants du spectacle tenant compte la réalité et de la variété des prestations scéniques ou audiovisuelles** : comédien au cinéma ou au théâtre, comédien pour des doublages de film, artiste de cirque, danseur, chanteur...

Au fil des ans, Thalie Santé s'engage au service des jeunes artistes et collabore avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.



Création du Pôle Enfants



Protocolisation du
suivi médical
(décret)



Définition du contenu
de l'examen médical
(arrêté)



Ouverture de la plateforme
des Enfants du Spectacle

* En 2021, le centre médical de la Bourse (CMB) et le centre médical de la publicité et de la communication (CMPC) ont fusionné pour devenir Thalie Santé.

L'EMPLOI DES ENFANTS DU SPECTACLE

UNE DÉROGATION AU CODE DU TRAVAIL



L'emploi d'un enfant du spectacle constitue une dérogation à l'interdiction d'emploi des moins de seize ans prévue par le Code du travail (Art. L7124-1 du code du travail).

Toute personne physique ou morale souhaitant engager ou produire un enfant âgé de moins de seize ans pour un spectacle ou une production, dans une entreprise de cinéma, de radiophonie, de télévision ou d'enregistrement sonore, ou dans une entreprise ou association ayant pour objet la participation à des compétitions de jeux vidéo doit déposer préalablement une **demande d'autorisation individuelle et nominative de travail auprès du préfet du siège de l'entreprise.**

OBTENTION D'UNE AUTORISATION PRÉALABLE DE TRAVAIL

1. Constitution par l'employeur d'un dossier de **demande d'autorisation de travail pour l'enfant.**

2. **Visite médicale.**



3. **Examen du dossier par la Commission départementale des Enfants du Spectacle**

La commission instruit les différents éléments du dossier (éléments administratifs, avis médical, avis académique du rectorat) et se prononce sur la demande d'autorisation (conformité ou non-conformité).

4. **Délivrance, par le Préfet, de l'autorisation individuelle préalable à l'emploi de l'enfant,** suite à un avis conforme de la commission départementale des enfants du spectacle ; autorisation valable pour la prestation spécifique pour laquelle elle est demandée.

Ce n'est pas le médecin qui accorde l'autorisation de travail.



LE SUIVI DES ENFANTS DU SPECTACLE CHEZ THALIE SANTÉ

LA VISITE MÉDICALE

PRÉVENTION PRIMAIRE

Jouer un rôle, chanter, danser, faire de l'acrobatie est certes de l'art, mais c'est également, un travail qui doit respecter la santé physique, émotionnelle et mentale de l'enfant.

Le rôle du médecin du travail auprès des enfants du spectacle s'inscrit dans une logique de santé au travail et dans une **démarche de prévention primaire**.

Le suivi de la santé au travail des enfants est assuré par Thalie Santé, seul service de santé au travail en France agréé. Le suivi a pour objet d'évaluer l'impact du rôle ou de la prestation proposée sur la santé de l'enfant d'un point de vue tant physique que psychologique.

Ce suivi est pris en charge par l'employeur dans le cadre de la cotisation santé au travail.

Une visite médicale a lieu à chaque nouveau contrat de travail.

AVANT LA VISITE MÉDICALE

Quel que soit le type de projet auquel participe l'enfant (film, musique, danse...) l'équipe du Pôle Enfants s'attarde sur :

- La charge et la durée de travail (sur ce projet et tout autre projet réalisé par l'enfant dans l'année)
- La thématique du projet (spectacle, film, doublage, chant...)
- Les interactions de l'enfant avec les autres artistes
- Le rôle / la prestation de l'enfant en lui-même : ses propos et ses actions (**établissement d'une cartographie des risques**).

PENDANT LA VISITE MÉDICALE

La visite médicale est un moment privilégié pour **évaluer les capacités physiques et psychiques de l'enfant au regard de l'analyse préalablement réalisée**.

Lors de la visite médicale, le médecin du travail :

- Aborde l'activité professionnelle des derniers mois et le parcours global de l'enfant.
- Evoque la scolarité.
- Echange avec l'enfant sur le projet : sa perception du rôle, ce qu'il pense de l'histoire, s'il fait la différence entre la fiction et la réalité, sa motivation.
- Procède à l'examen médical et à des examens complémentaires si besoin (tests visuels et audiogramme, **évaluation psychologique...**).
- Consulte le carnet de santé : vérification des vaccinations et courbe de croissance...



LE SUIVI DES ENFANTS DU SPECTACLE CHEZ THALIE SANTÉ

LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

Le Pôle Enfants conseille les employeurs (producteurs, metteurs en scène...) en matière de prévention des risques. Les médecins du travail sont amenés très régulièrement à **échanger avec les employeurs**.

Le médecin du travail exerce alors un rôle de conseil auprès de l'employeur pour la prévention des risques. Il peut **rechercher avec lui des solutions adaptées pour éviter la mise en danger physique et psychique des enfants**.

Les déplacements sur site (lieux de tournage ou de représentations) sont possibles mais plus rarement réalisés.

Les principaux obstacles à l'action en milieu du travail résident dans la transmission tardive du scénario, du plan de travail, les changements d'organisation de dernière minute, la courte durée de certains projets et l'éloignement des lieux d'activité.



LES ENFANTS DU SPECTACLE

LES RISQUES AUXQUELS ILS SONT EXPOSÉS

Depuis 1989, l'expertise du Pôle Enfants quant au suivi des jeunes artistes a permis d'identifier les principaux risques auxquels ils sont exposés.

Risques d'accidents corporels

Coup de froid / coup de chaud lié aux conditions climatiques ; Atteinte auditive liée au bruit (accidents simulés, détonations, musiques trop fortes) ; Noyades (l'enfant ne sait pas nager) ; Chute de hauteur ; Coups (gifles parfois violentes).

Risques liés à l'état antérieur

Asthme, enfant malentendant, fracture en voie de consolidation, retard de croissance, ...

Risque de désinsertion scolaire

Scolarité fortement influencée par l'activité de l'enfant en raison d'une charge de travail inadaptée. Inscription aux cours par correspondance.

Risques psychologiques

Enfant confronté à une grande violence filmée qu'il soit actif ou passif dans la scène ; Surinvestissement des projets artistiques ; Isolement de ses pairs ; Syndrome de réussite par procuration ; Difficulté à prendre de la distance avec les rôles joués (identification au rôle avec angoisse, dépression)...

Risque de marginalisation

Professionnalisation de l'activité par la multiplicité des contrats. Abandon de l'activité professionnelle d'un des parents pour servir d'impresario (l'enfant se croit responsable du risque social pris par ses parents). Eloignement fréquent du domicile.



THALIE SANTÉ

QUELQUES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2023



566

Projets et scénarii lus



901

Visites médicales



1345

Avis médicaux délivrés



349

Bons de prise en charge
pour SPSTI de région





Thalie Santé
LA CULTURE DE LA PRÉVENTION



CONTACT

Thalie Santé - Pôle Enfants

 50 avenue Daumesnil - 75012 Paris

 pole-enfant@thalie-sante.org

 www.thalie-sante.org



EN SAVOIR PLUS

www.enfants-du-spectacle.fabrique.social.gouv.fr